

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

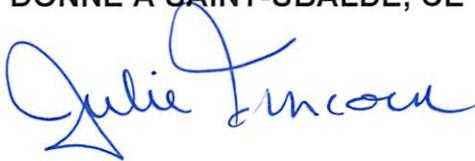
QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 19 septembre 2022 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure :

➤ **310, rue Lafontaine, lot 5 389 131 (Zone Ra-5)**

La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la position du bâtiment principal résidentiel à une distance de 2.65 mètres de la ligne avant du terrain au lieu d'une distance de 9 mètres tel que prescrit la marge avant à la grille de spécification de la zone Ra-5 du règlement de zonage numéro 217.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 1^{er} SEPTEMBRE 2022



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière





[Faint, illegible handwritten text]